



En cas d'inondation, adoptons les bons réflexes !

Dossier de presse

Version du 26/12/2019

GRAND CHAMBERY

DIRECTION MUTUALISEE DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery |  @VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel

Grand Chambéry a mené pendant plusieurs années d'importants travaux d'aménagements et de restauration de la Leysse entre Chambéry et La Motte-Servolex. Ces travaux terminés en 2018 visaient à lutter contre le risque d'inondation et restituer un corridor écologique à la rivière. Aujourd'hui, l'agglomération avec le Cisalb, démarre une campagne de communication sur les bons gestes à adopter en cas de crues afin de sensibiliser les habitants à un risque, bien réel sur notre territoire. La première action est la distribution en toutes boîtes (en cours - semaine 52) sur la cluse Chambérienne d'une plaquette de sensibilisation « En cas d'inondation adoptons les bons réflexes ! ».

A savoir, depuis le 1er janvier 2018, les communautés d'agglomération ont été dotées d'une nouvelle compétence la GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Afin d'assurer les missions relatives à cette nouvelle compétence (restauration, sécurisation des cours d'eau et information des habitants), Grand Chambéry a délégué cette compétence au Cisalb (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget).



Cette plaquette 3 volets est distribuée en toutes boîtes dans les 24 communes suivantes qui correspondent au champ d'action du Cisalb sur le territoire de Grand Chambéry :

- Barberaz
- Barby
- Bassens
- Challes-les-Eaux
- Cognin
- Curienne
- Les Déserts
- Jacob-Bellecombette
- Montagnole
- La Motte-Servolex
- Puygros
- La Ravoire
- Saint-Alban-Leysse
- Saint-Baldoph
- Saint-Cassin
- Saint-Jean-d'Arvey
- Saint-Jeoire-Prieuré
- Saint-Sulpice
- Sonnaz
- Thoiry
- La Thuile
- Verel-Pragondran
- Vimines

La culture du risque ou être mieux préparé pour mieux réagir.

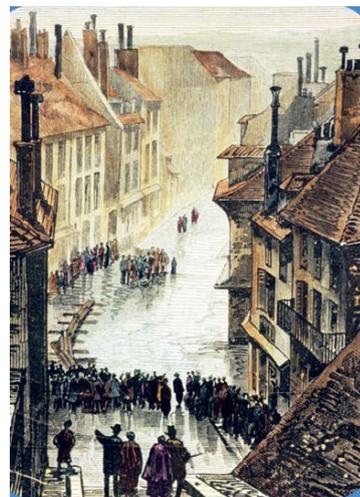
L'inondation est un des principaux risques naturels dans le monde. Cependant, la France ne dispose pas, contrairement à certains pays plus exposés, d'une culture du risque. Cependant, le risque est bien réel et provoque d'importants dégâts humains et économiques (en moyenne 1 milliard d'euros par an). Mais dans un contexte global de réchauffement climatique, les institutions et les populations doivent être sensibilisées et préparées en cas de crue ou d'inondation. En effet, cette situation climatique augmente aujourd'hui les risques de catastrophes naturelles, souvent plus violentes et avec des conséquences plus importantes qu'il y a quelques années.

De plus, la politique d'urbanisation des villes a augmenté les risques. Par exemple, avec l'utilisation de matériaux non poreux pour les revêtements ne permettant pas l'absorption des eaux et engendre des phénomènes d'écoulement. Des digues souvent vieillissantes et des cours d'eau souvent restreints dans un corridor plus étroit.



Les crues dans la cluse Chambérienne, un risque potentiel bien réel

Le territoire de Grand Chambéry et plus particulièrement le périmètre de l'ancienne Chambéry Métropole est particulièrement exposé aux risques d'inondations et a connu de nombreuses crues. La plus ancienne connue date de 1348 et on en compte pas moins d'une cinquantaine jusqu'à la date de 1875 connue comme la « crue de référence ». C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de (re)informer la population sur les risques mais surtout sur les bons réflexes à adopter dans de telles situations



18 janvier 1875 : elle constitue sans nul doute la « crue de référence » dans la cluse chambérienne. Cette crue est générée par de fortes précipitations associées à une fonte rapide du manteau neigeux. De nombreuses brèches dans les digues de la Leysse et le débordement de l'Albanne ont provoqué l'inondation de plusieurs quartiers de Chambéry (depuis Buisson-Rond jusqu'au Pont des Chèvres).



18 janvier 1910 : Comme Paris avec la Seine, Chambéry est grandement inondée par les débordements de la Leysse et de ses affluents (plaine de la Madeleine, rupture de digue sur la plaine de Bissy, quartiers de la Garatte, du Larith, etc.).

14 février 1990 : Cet événement pluvieux exceptionnel par son ampleur (230 mm de pluie en 48 h) a entraîné une crue de la Leysse et de ses affluents qui a coupé la voie ferrée en amont du pont des Chèvres, inondé Chamnord et la ZAE des Landiers. Plus en aval, la Leysse déborde au Tremblay, coupe la route et inonde Savoie Technolac et la piste de l'aéroport.



22 décembre 1991 : Les 100 mm d'eau tombés en 24 heures sont à l'origine des débordements de l'Albanne et du Nant Bruyant, notamment. La Leysse et l'Hyères menacent, comme en février 1990, mais ne débordent pas. On déplore l'inondation de quartiers d'habitations et de divers équipements (équipements sportifs, voie ferrée, captages d'eau potable) et de nombreuses entreprises de la ZAE de l'Erier.

19 juillet 1999 : De très fortes précipitations orageuses font monter le niveau de la Mère de 1m40 en 20 minutes. Une partie du quartier du Gallaz est inondé par le débordement de la rivière.



07 juin 2015 : Un orage très localisé (1 km²) et d'une intensité exceptionnelle (60 mm de pluie en 30 minutes) fait déborder le Merderet à Bissy. Les habitants de Bissy sont désemparés devant la brutalité de l'événement et l'inondation de leurs biens. Malgré un bassin versant totalement naturel, l'intensité de la pluie est telle que rien n'a pu s'infiltrer !

4 janvier 2018 : Cette crue de 200 m³/s, très similaire à celles de février 1990 (270 m³/s) et décembre 1991 (200 m³/s), a permis de vérifier l'efficacité des travaux réalisés (Leysse, Albanne et bras de décharge) ainsi que les bénéfices des travaux d'entretien et de surveillance des digues. Aucun débordement n'a été constaté et les secteurs restant à aménager ont été confirmés (l'Hyères aval et la Leysse aval).



GRAND CHAMBERY

Comment limiter les risques ?

Grand Chambéry est engagée dans une démarche globale de réduction des risques. Son programme d'actions s'articule autour de plusieurs axes :

1. Les chantiers : réduire les débordements

La collectivité réalise chaque année un programme de travaux lourds pour sécuriser les secteurs à forts enjeux. Les travaux consistent à conforter ou refaire des portions de digues, à élargir l'espace de la rivière pour lui donner plus de capacité d'écoulement, ou à supprimer des points durs (pont, seuil, etc.). *Voir les travaux réalisés dans le cadre de la restauration de la Leysse ci-après.*

2. L'urbanisme : préserver les zones humides

Grand Chambéry et le CIsalb mènent une politique de préservation et de restauration des zones humides. Outre les enjeux de biodiversité, ces zones jouent le rôle de tampon en cas de crues. Leur maintien est donc un enjeu majeur. Il existe 306 zones humides sur le territoire de Grand Chambéry soit ≈800 ha.

3. L'anticipation : réduire la vulnérabilité

Le CIsalb vient d'engager une étude pour identifier les moyens à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité dans les zones inondables. L'objectif est d'éviter au maximum les pertes humaines, limiter les conséquences économiques en cas d'inondation et faire que le retour à la normale soit le plus rapide possible. On parle de résilience.

***Résilience** : processus qui consiste à être conscient d'un risque pour en limiter les effets et ainsi retrouver rapidement un fonctionnement normal.*

4. L'entretien et la surveillance

Pour rappel, les propriétaires riverains des cours d'eau sont tenus d'entretenir leurs berges (Art. L215-14 code de l'environnement). Dans les secteurs à forts enjeux, la collectivité réalise, de son côté, un entretien des cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux, par la gestion de la végétation, des embâcles (amas de débris végétaux) et des ouvrages hydrauliques. En période de forte crue, le CIsalb assure la surveillance des digues.

Le risque zéro n'existe pas. Malgré les actions mises en œuvre, il y aura toujours des événements d'ampleur exceptionnelle que les dispositifs de prévention ne pourront pas endiguer. C'est pourquoi, il est important que chacun se prépare à ce type d'événements majeurs.

Le Chantier de la Leysse : un chantier d'envergure pour prévenir les risques de crues

Le chantier de restauration de la Leysse représente un investissement de 18 millions d'euros pour sécuriser les digues de la Leysse entre Chambéry et La Motte-Servolex et élargir le lit de la rivière. Ces travaux achevés en 2018 étaient nécessaires pour la protection des personnes et des biens contre les inondations. Ils permettent à la crue centennale de s'écouler dans la rivière sans inonder les zones d'habitations et les zones d'activités économiques proches. Cependant, il faut garder à l'esprit que des crues plus violentes encore peuvent se produire pour lesquelles des inondations restent possibles.

Un chantier d'envergure avec un double objectif :

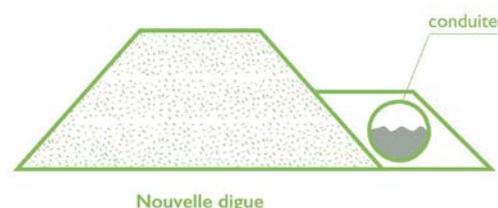
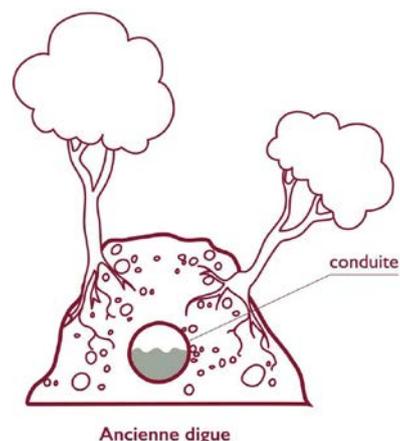
- > **permettre à la crue centennale de s'écouler** (*la crue centennale est une crue qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année*) dans la rivière sans inonder les zones d'habitations et les zones d'activités économiques proches,
- > **restaurer le cours** de la rivière canalisée et enserrée entre deux digues depuis plus de 150 ans.

Le chantier en chiffres

- **+ de 4,5 km de digues concernés**
- **18 millions d'euros d'investissement**
- **7 200 personnes protégées contre la crue centennale**
- **120 millions d'euros de dégâts potentiels économisés**
- **4,5 km de rivière restaurée avec la plantation de 900 arbres, 5100 arbustes et 41 600 saules arbustifs et arborés**
- **5 hectares de zones humides créés**

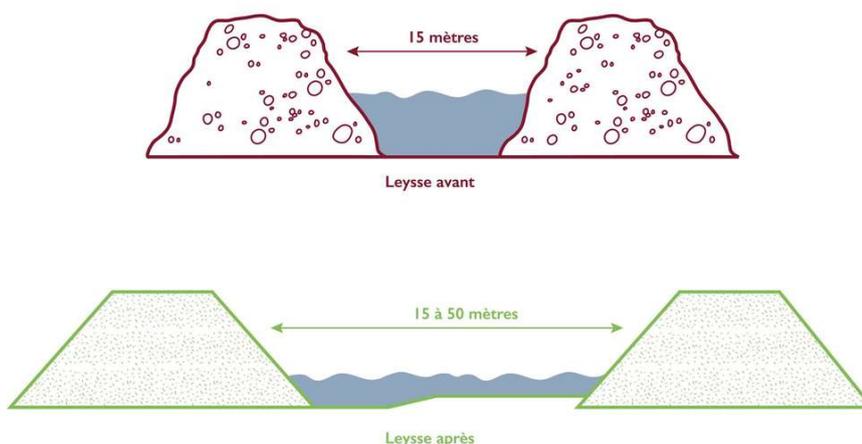
Consolider et reconstruire les digues

Les digues, construites il y a 150 ans, ne répondaient plus aux critères de sécurité exigés aujourd'hui pour contenir les très fortes crues de la Leysse. Elles étaient peu étanches, hétérogènes et instables et étaient fragilisées par les arbres qui avaient poussé dessus (le basculement d'arbres peut entraîner une partie de la digue et les nombreuses racines rendent l'ouvrage poreux et vulnérable en cas de très forte crue). Les nouvelles digues sont réalisées avec des matériaux très imperméables (limon, argiles) et sont mis en œuvre et compactés pour garantir les résistances mécaniques et hydrauliques de l'ouvrage lors des crues. Tous les réseaux présents dans les anciennes digues sont volontairement déviés pour être sortis des nouvelles digues. Enfin, pour garantir la pérennité des digues et permettre leur surveillance, elles sont enherbées.



Elargir la Leysse

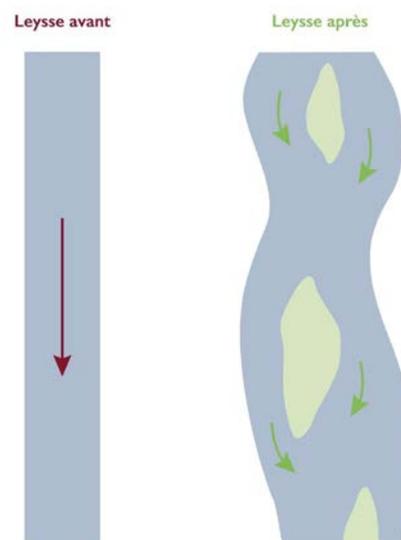
Sur certains secteurs, la largeur de la rivière n'était pas suffisante pour contenir les très fortes crues. Il subsistait localement des risques de débordements de la Leysse par-dessus ses digues, avec des menaces de ruptures brutales de celles-ci et des submersions rapides des terrains adjacents. Pour augmenter la section de la rivière dans ces secteurs critiques, la rivière est localement élargie. Lorsque les abords de la rivière sont peu contraints par des infrastructures existantes (routes, pistes cyclables), il est possible d'élargir au maximum la rivière pour lui donner plus d'espace pour améliorer son fonctionnement écologique. L'augmentation de la largeur permet ainsi d'agrandir le corridor écologique au bénéfice de nombreuses espèces végétales et animales.



Diversifier les habitats aquatiques

Avec son tracé rectiligne et sa section trapézoïdale, la Leysse n'était pas une rivière vivante. Les indicateurs biologiques (invertébrés et poissons) signalaient depuis longtemps un état dégradé. Il était temps d'agir !

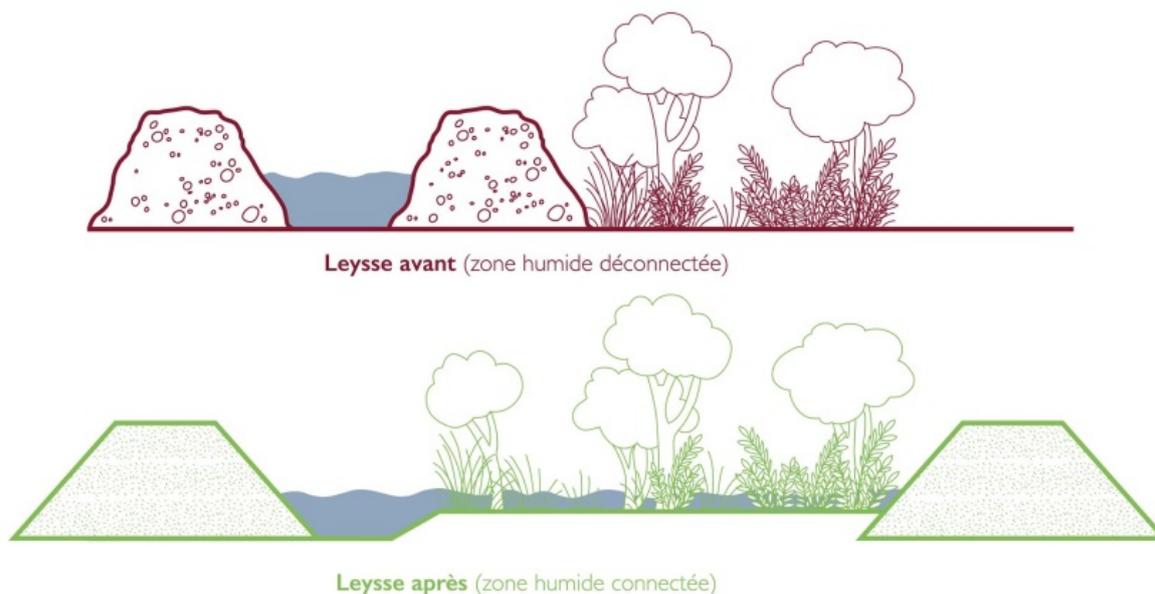
Le chantier a permis de réaliser, en alternance sur les rives et au centre du courant, des fascines végétales et des atterrissements de galets végétalisés. L'objectif était de diversifier l'écoulement pour que les hauteurs d'eau et le courant soient constamment variables. Ces petits aménagements permettent aux galets et graviers circulant de se répartir de manière plus diversifiée sur le fond. Cette variété de granulométrie et d'écoulements associés à une végétation plus proche de la rivière permettront à de nombreux poissons, dont la truite, de disposer d'habitats très favorables pour leur reproduction et leur croissance.



Reconnecter la Leysse avec ses zones humides

L'endiguement de la Leysse, réalisé il y a 150 ans, a eu pour effet néfaste de déconnecter la rivière de ses annexes humides. La rivière a ainsi perdu tous les bénéfices de l'étalement des crues dans ces zones humides adjacentes : épuration de l'eau par la végétation, écrêtement des crues, sédimentation des limons par le ralentissement du courant, développement d'un corridor écologique propice à de nombreuses espèces. Les travaux ont permis de reconnecter la Leysse avec près de 5 hectares de zones humides.

Le secteur le plus emblématique est situé à l'aval de la passerelle du Pré Marquis où la digue rive gauche sera reculée de 70 m pour permettre à la Leysse de "méandrer" dans un espace plus vaste de 500 mètres de longueur.



Les bons réflexes en cas d'inondation

Que faire en cas de risque ?

L'alerte peut-être donnée par des canaux d'information variés : **la radio, les panneaux urbains électroniques...** Certaines communes comme Chambéry sont équipées d'un **système de téléalerte** qui informe les habitants par **SMS** sur la base d'inscription volontaire.

Mettez-vous à l'abri
Coupez le gaz et l'électricité
Montez dans les étages

Ne prenez pas votre voiture
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne descendez pas en sous-sol

N'encombrez pas les lignes téléphoniques
Elles doivent rester disponibles pour les secours d'urgence.

Restez informés
par la radio, le site internet ou/et les réseaux sociaux de votre commune

France Bleu
Pays de Savoie
103.9 FM

NUMÉROS UTILES

N° d'urgence européen **112** Pompiers **18** Samu **15** Police **17**